

PRÉVENIR AUSSI

Volume 21, numéro 1,
Printemps 2006

Le Centre hospitalier
universitaire Sainte-Justine :
opération peau neuve!

Le positionneur activateur :
de la machinerie hautement
sécuritaire et polyvalente

O'livia, un flair infallible
pour dépister les moisissures



ASP Votre partenaire
en prévention
construction

Le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : opération peau neuve!



Thérèse Michaud

Irma Levasseur, Justine Lacoste-Beaubien, ces noms vous disent quelque chose? Peut-être que oui, peut-être que non. Et pourtant, c'est à ces deux femmes que l'on doit l'existence de l'Hôpital Sainte-Justine. Diplômée en médecine de l'Université Saint-Paul, au Minnesota, en 1900, Irma Levasseur, de retour au Québec, appuiera Justine Lacoste-Beaubien dans la fondation de l'Hôpital Sainte-Justine. Cela se passait en 1908. Toutefois, ce dernier ne portera officiellement ce nom qu'en 1957, lors de son inauguration. Entre-temps, on parlera du Refuge des enfants malades, qui aura pignon sur la rue Saint-Denis à Montréal. Il se sera donc écoulé près d'une cinquantaine d'années avant que Sainte-Justine ne devienne ce grand édifice, dont la réputation n'est plus à faire.

Cinquante ans plus tard...

Presque 50 ans après son inauguration, Sainte-Justine sied toujours sur la rue Côte-Sainte-Catherine, dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Il a troqué son nom pour celui de Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine). Mais en un demi-siècle, la population s'est accrue, de même que ses besoins qui, par ailleurs, se font plus exigeants. Sainte-Justine n'a pas le choix : il doit se moderniser.

Des travaux d'agrandissement et de rénovation sont donc en cours. Mais a-t-on idée de ce que signifie la réalisation de pareils travaux en milieu hospitalier? Probablement pas! Sans chercher à renchérir sur les particularités et les difficultés d'un chantier par rapport à celles d'un autre, nous pouvons dire, sans risque de nous tromper, qu'en milieu hospitalier accomplir ces travaux tient presque du miracle. Parce que tous les services dispensent des soins aux malades, leur plein fonctionnement doit être assuré en tout temps; pas question d'en fermer un pas plus qu'il n'est question d'interdire l'accès du centre aux visiteurs ou d'interrompre les services d'urgence. Difficile de travailler en milieu hospitalier, car des malades, il y en a 24 heures sur 24. En d'autres termes, il faut que tout fonctionne comme si de rien n'était et que, de surcroît, les travaux progressent. Ici, une manœuvre, une opération peuvent être hasardeuses alors qu'elles sont tout à fait sécuritaires sur un autre chantier. De même, un niveau de décibels peut y être acceptable et ne pas l'être ici.

La maîtrise d'œuvre, c'est l'affaire du centre hospitalier

Compte tenu des contraintes qui viennent d'être mentionnées et des caractéristiques propres au milieu hospitalier, qui peut le mieux assumer la maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire assurer la santé et la sécurité sur le chantier que le centre hospitalier lui-même? C'est du moins la conclusion à laquelle est arrivée la CSST lors des travaux de rénovation entrepris, en 2000, au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), regroupement des hôpitaux Hôtel-Dieu, Notre-Dame et Saint-Luc. Le CHUM a donc décidé d'assumer la responsabilité de maître d'œuvre sur les chantiers de construction, responsabilité qui incombait habituellement à l'entrepreneur général. Il s'agissait d'une première pour un centre hospitalier. Si cette obligation était exigeante pour le CHUM, elle lui a permis, en contrepartie, d'exercer une saine gestion des activités de construction se déroulant sur ses chantiers.

Deux agents de sécurité pour orchestrer le tout

Assumer la prévention des accidents signifie, en termes clairs, qu'il faut voir à mettre en place les structures qui vont faire du chantier un lieu de travail hautement sécuritaire. La tâche se doit d'être confiée à un agent de sécurité, comme le stipule l'article 2.5.3 du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.

Au CHU Sainte-Justine, la fonction a été dévolue à MM. Luc Coulombe et Serge Girard. C'est que les conseillers techniques SST construction CHU Sainte-Justine, tel est leur titre, ont du bagage, une bonne réputation et une expérience des plus précieuses : ils ont été agents de sécurité sur le chantier du CHUM de 2000 à 2005. C'est donc en toute connaissance de cause qu'ils ont accepté de relever ce défi au quotidien – et tout un! –, et en toute confiance que la Direction de Sainte-Justine leur a confié la responsabilité de mener les travaux à terme, aidés de l'équipe multidisciplinaire dont ils se sont entourés, en leur offrant, en retour, son entière collaboration.

Bien que cet appui soit un gage de relations harmonieuses, il ne diminue en rien la complexité des fonctions des agents de sécurité. Sur eux repose la planification sécuritaire des travaux, dont chacune des étapes doit faire l'assentiment des directeurs des différents départements de la santé, des gestionnaires en prévention, des responsables techniques des métiers. Pour informer ces personnes, les convaincre et les rallier, il faut avoir du doigté et savoir communiquer. Ils se doivent de les exercer habilement en même temps qu'ils doivent faire preuve de rigueur, de discipline ainsi que de flexibilité. Pour accomplir ces tâches et encadrer les entrepreneurs, ils disposent d'un outil essentiel : le Programme de prévention. Un programme précis, détaillé et minutieux sera le fruit de longues années d'expérience. Chacune des responsabilités, chacun des rôles est assigné aux personnes concernées; chaque risque présent est bien identifié; chaque mesure de prévention est mentionnée; la main-d'œuvre et les équipements sont prévus à chacune des étapes des travaux; les références aux normes et aux lois et le protocole de travail font partie intégrantes du Programme.

Afin que les entrepreneurs soient le mieux encadrés possible, deux autres documents, soit les *Conditions générales complémentaires*, élaboré par le centre hospitalier, et les *Conditions générales du ministère de la Santé et des Services sociaux* (MSSS) sont remis aux entrepreneurs qui répondent à l'appel d'offres. Les travaux en milieu hospitalier exigent discipline, souplesse et disponibilité, et ce, autant de la part des entrepreneurs que de celle des tra-

vaillleurs. De nombreuses situations d'urgence peuvent fréquemment obliger le report des travaux de plusieurs heures. Ils devront donc être prêts à se plier aux exigences du maître d'œuvre. De ces exigences, ils doivent être conscients avant de soumissionner.

La formation

Inauguré en 1957, Sainte-Justine était susceptible de contenir de l'amiante, comme tous les édifices construits avant 1980. Si la présence et l'enlèvement de l'amiante ont donné du fil retordre à tous sur le chantier du CHUM – arrêts fréquents des travaux –, l'expertise acquise et les structures de gestion mises en place à ce moment servent grandement aujourd'hui sur celui de Sainte-Justine, même si des modifications y ont été apportées. La roue n'a pas à être réinventée chaque fois qu'il faut se déplacer, dirait un vieux dicton. Bien sûr, les employeurs et les travailleurs ont dû suivre la formation sur l'enlèvement de l'amiante que

donne l'ASP Construction, de même que toute formation que nécessitent les travaux sur le chantier. Des travaux de réfection de chaudières, de cheminées, de chutes à linge et de regards d'égout ont requis une formation sur les mesures sécuritaires à suivre en espace clos. L'ajout de conduits de ventilation, de conduites d'eau, de gaz ainsi que les réparations à effectuer dans les ascenseurs les ont obligés à suivre la formation sur les procédures de cadenassage. Chapeauté par l'ASSTSAS, une formation sur la prévention des infections a été donnée par le Service de prévention des infections du CHU Sainte-Justine. Rien ne doit être laissé au hasard. Tout doit être soigneusement planifié.



Des affiches rappelant des directives énoncées durant les formations placardent les murs des aires de travail : une manière de rappeler que tout travail doit être effectué de façon sécuritaire. Ici, plus que partout ailleurs, l'erreur n'a pas sa place.

Place à l'innovation

Des inventions récentes doivent leur existence à l'obligation de devoir respecter les normes sévères des centres hospitaliers. Aussi une cabine de dépoussiérage pour empêcher la propagation des poussières dans l'air, mise au point par Qualitair, a-t-elle vu le jour à l'Hôpital Saint-Luc. En collaboration avec le CHU Sainte-Justine, Qualitair a, cette fois-ci, conçu un capteur de poussière s'adaptant à tous les modèles et à toutes les marques de perceuse. Quand on sait le nombre de conduits d'alimentation en gaz, en électricité et autres qui devront être installés et la quantité de poussière que le perçage dans le béton produit, cet outil se révèle une merveilleuse innovation.



Les travaux en milieu hospitalier, pour arriver à bon port, requièrent des chargés de projet, des architectes, des ingénieurs, du personnel hospitalier et, naturellement, des agents de sécurité, une collaboration sans faille.

Parfaitement consciente des torts irréparables que les poussières pourraient causer aux malades, dont le système immunitaire est affaibli, l'équipe multidisciplinaire mène une lutte perpétuelle à leur propagation en prenant toutes les précautions nécessaires pour les circonscrire.



1. Les murs ceinturant la salle de stérilisation sont étanches aux poussières et, par surcroît, atténuent le bruit.

2. Lors de travaux de meulage à sec, un aspirateur à filtres HEPA*, relié à la meuleuse à béton au moyen d'un tuyau, aspire les poussières que produit cette dernière. Une enceinte de plastique, hermétique, ceinture l'aire de travail.

3. L'air circulant dans les zones de travaux est purifié et remis en circulation dans l'hôpital. Les déflecteurs à air installés à l'extérieur de ces zones projettent l'air au niveau du sol et non dans le visage des gens.



4. Un aspirateur à filtres HEPA est utilisé lors de l'enlèvement des produits de l'amiante. Il sert également à dépoussiérer les vêtements et les chaussures.

5. Deux ventilateurs à filtres HEPA maintiennent une pression négative dans la zone où sont enlevés des produits d'amiante. Ils stoppent ainsi la propagation des poussières dans les zones habitées par les patients.

*Filtre haute efficacité pour les particules de l'air.

Une personne avertie en vaut deux !



Thérèse Michaud

Une bouilloire de bitume s'enflamme et le feu se propage à la couverture d'une habitation

En novembre 2003, quatre travailleurs sont à refaire la couverture d'un triplex. Ils utilisent un fondoir (bouilloire) à bitume, une bouteille de propane de 18 kg pour l'alimenter et deux bouteilles de réserve. Le tout est placé près de l'ouverture qui sert d'accès au toit. Le bitume chaud, soutiré du fondoir au moyen d'une valve, est déversé dans un seau. Lors du remplissage du seau, le bitume s'enflamme et le feu se propage jusqu'à l'ouverture servant d'accès au toit, soit à environ 3 m du fondoir. Au sifflement de la bouteille de propane reliée au brûleur, un des travailleurs saute du toit, tandis que les trois autres fuient à l'arrière de l'immeuble où ils demeurent coincés. L'un d'eux, bien que blessé, réussit à s'échapper. Les deux autres meurent brûlés.

Le rapport d'enquête de la CSST a révélé que les travailleurs n'avaient pas lu le manuel d'instructions du fabricant disponible chez le locateur. Ils n'avaient donc pas les connaissances ni la formation pour faire fonctionner le fondoir. Ils ignoraient également les consignes relatives aux causes d'incendie et aux mesures pour l'éteindre.

De plus, s'ils avaient demandé la fiche signalétique du bitume, ils auraient été informés du point d'éclair¹ et de la température d'auto-inflammation² du bitume.

Ses causes

- L'utilisation d'un fondoir de bitume surchauffé sur une surface combustible non protégée permet que le bois de la toiture s'enflamme par la chaleur dégagée du fondoir.
- La planification déficiente des travaux quant à l'évaluation des risques d'incendie.

Les recommandations de la CSST

La CSST *recommande aux employeurs* du secteur de la construction ou de la réfection de toitures de s'assurer que leurs méthodes de travail prévoient :

- l'identification des risques d'incendie ou de déflagration liés à l'utilisation d'un fondoir ou d'une citerne contenant du bitume ainsi que des mesures de prévention à prendre;
- l'aménagement sécuritaire du site des travaux dont, entre autres, l'installation du fondoir sur une surface incombustible, les mesures d'urgence en cas d'incendie, le contrôle de la température de chauffe du bitume selon le type utilisé.

Elle *conseille aux fournisseurs* d'informer les utilisateurs de bitume de la température maximale de chauffe et de la température optimale de pose du bitume de façon que ces derniers en connaissent les limites sécuritaires d'utilisation.

Information complémentaire sur le bitume et sur le bois

Le point d'éclair du bitume de même que la température d'auto-inflammation peuvent varier selon le type de bitume utilisé. C'est pourquoi il importe de demander la fiche signalétique au fabricant du bitume utilisé.

Le bois peut prendre feu lorsque sa surface atteint 300 °C au contact d'une flamme ou peut-être 400 °C ou 500 °C en son absence. Il peut aussi s'enflammer à une température aussi basse que 100 °C lorsqu'il est exposé longtemps à la chaleur.

Pour accéder à la version intégrale du rapport d'enquête de la CSST ou aux annexes, rendez-vous aux adresses suivantes :

Rapport : <http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003543.pdf>

Annexes : <http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad003543.pdf>

¹ La température la plus basse à laquelle un liquide ou un solide dégage assez de vapeurs pour que se produise à sa surface un mélange air-vapeur inflammable. Plus il est bas, plus le risque d'incendie est grand. Source : www.cchst.ca/reponsesst/chemicals/glossary/msds_gloss_n.html#_1_21.

² La température la plus basse à laquelle une substance exposée à l'air commence à brûler spontanément sans entrer en contact avec une étincelle ou une flamme. Source : http://www.cchst.ca/reponsesst/chemicals/flammable/flam.html#_1_5.

Gagnez en santé-sécurité!

Adieu genouillères, bonjour tapis !

Pour les plombiers et les électriciens que les tâches n'obligent pas à s'agenouiller et à se relever constamment, voici un tapis qui pourrait leur tenir lieu de genouillères. Fini donc de devoir les remettre en place chaque fois qu'ils se lèvent.

Le tapis fait de mousse lourde ne s'affaisse pas; il reprend donc sa forme initiale. Il est ininflammable. Il est imperméable aux produits pétroliers et aux liquides. On peut donc s'en servir sur une surface humide, sur de la terre ou de la

boue. Il protège les genoux contre la froideur et la dureté de l'acier, l'humidité et l'aspérité du gravier. Comme il ne contient pas de silicone, on peut l'utiliser dans une chambre à peinture. Il se vend dans les trois formats suivants: 30 cm x 46 cm, 17,5 cm x 35 cm et 8,5 cm x 13 cm.

Pour plus d'information sur ce tapis, veuillez communiquer avec M. Michel Marleau au (450) 632-2490.



Pour participer au tirage de ce produit, cochez la case à cet effet sur le coupon d'abonnement.

Félicitations à M. Denis Roberge, de Trois-Rivières, gagnant de la paire de gants de travail Skillers'.

L'ingéniosité au service de la prévention

Le positionneur activateur :

Thérèse Michaud

■ ■ ■ de la machinerie hautement sécuritaire et polyvalente ■ ■ ■

À l'origine, RNP Industries inc. modifiait la machinerie qu'importait le secteur forestier de manière à la rendre conforme à ses besoins. Puis elle se mit à créer de la machinerie sur mesure et pour ce secteur et pour celui de la construction. C'est donc à cette entreprise que celui-ci doit l'introduction sur le marché du positionneur activateur pour marteau-piqueur, une machine hautement sécuritaire, performante et polyvalente.

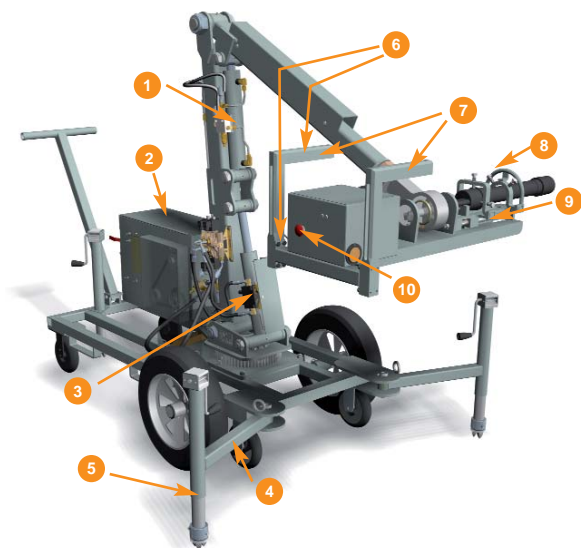
Le positionneur tient lieu, en quelque sorte, des bras du manoeuvre. Il pèse un peu plus de 500 kg et mesure 82 cm de largeur. Monté sur un chariot, il se transporte facilement dans un camion et dans la cage d'un ascenseur. Compte tenu de sa polyvalence, cette machine peut servir de support non seulement à un marteau-piqueur, mais également à une foreuse, à un système d'arrosage sous pression, à un tuyau d'incendie et, conséquemment, peut être utilisé pour effectuer des travaux au jet d'abrasif. Le poids de l'outil ne doit toutefois pas excéder 20 kg.

Un atout certain côté santé, sécurité et productivité

Les utilisateurs d'un marteau-piqueur savent à quel point il est physiquement exigeant de le manoeuvrer. En tout temps, certes, mais encore plus lorsqu'ils doivent le maintenir à bout de bras, au-dessus de leur tête, pour concasser la voûte d'un tunnel, par exemple. Au fil des ans, les douleurs aux épaules, au dos et aux bras risquent de faire leur apparition. Les effets dommageables du bruit et des vibrations auxquels ils sont exposés et des poussières de silice qu'ils respirent, souvent en grande quantité, risquent de se faire sentir. Nos ingénieurs ingénieur et mécanicien, MM. Danny Morissette et Richard Pharand, ont décidé de déployer leurs efforts à améliorer le sort des travailleurs que ces maux guettent en mettant au point le positionneur activateur.

Voici, sous forme de tableau, les avantages que représente le positionneur sur les plans de la santé, de la sécurité et de la productivité.

Pour de plus amples renseignements sur ce produit, faites le (450) 437-5355 ou le 1 888 697-5355 ou rendez-vous sur www.rnpind.com pour visualiser la vidéo.



Répercussions sur la santé	Répercussions sur la sécurité	Répercussions sur la productivité
<p>(1) Mât hydraulique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assure la rigidité du bras articulé • rend négligeables les efforts du travailleur • réduit le risque de blessure au dos, aux épaules et aux bras • atténue le niveau de bruit en éloignant le travailleur du marteau-piqueur (source de bruit de celui-ci: 110 dBA) <p>(2) Unité de puissance à l'air comprimé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élimine les émissions de monoxyde de carbone (CO) <p>(6 et 7) Manettes de commande amovibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettent au travailleur d'opérer à l'horizontale et à la verticale, ce qui élimine les efforts excessifs (contorsions) • réduisent les risques de TMS en éliminant les flexions des poignets et des bras <p>(8) Frappe du marteau-piqueur sur le béton :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élimine presque entièrement les vibrations <p>(9) Brouillard d'eau¹</p> <ul style="list-style-type: none"> • minimise les émissions de poussières 	<p>(3) Valves de rétention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • empêchent le positionneur de tomber sur l'opérateur, advenant un bris du système hydraulique <p>(4 et 5) Bras des stabilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurent une très grande stabilité au positionneur et au travailleur <p>(9) Marteau-piqueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne fonctionne pas à vide et ne peut donc pas blesser le travailleur • réduit le risque de chute de débris sur la tête du travailleur qui peut tenir le marteau à angle sans risquer de l'échapper <p>(10) Bouton d'arrêt d'urgence rotatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fait face à l'opérateur • doit être tiré et tourné pour être actionné 	<p>Diminution de la charge de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travailleur moins incommodé par la chaleur • réduction de l'épuisement physique <p>Utilisation de fleurets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • marteau-piqueur traditionnel : 10/jour • marteau-piqueur intégré au positionneur : 1/jour <p>Tourelle rotative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permet au manoeuvre de concasser du béton sur une surface de 2 m² sans avoir à se déplacer <p>Accidents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction des coûts liés aux accidents de travail <p>Une travailleuse peut utiliser le positionneur</p> <p>Rendement constant</p>

¹ La CSST recommande fortement l'utilisation d'un procédé humide pour rabattre au sol les poussières de silice cristalline.

O'livia, un flair infallible pour dépister les moisissures

Thérèse Michaud

Jeune chiot, O'livia promettait. Dotée d'un flair exceptionnel que lui confère son museau allongé, l'une des caractéristiques des braques de Weimar, elle se montre curieuse, enjouée, gourmande, confiante, non agressive, intelligente et à l'écoute. Manifestement, elle se distingue des autres membres de la portée par ces qualités. Mme Anne O'Donnell, hygiéniste industrielle, jette sur elle son dévolu et envisage pour elle une carrière dans le monde du dépistage des moisissures. O'livia est vouée à un avenir prometteur, mais la partie n'est pas gagnée d'avance. Décrochera-t-elle son diplôme de l'académie canine de Floride? Trois mois plus tard et 1 000 heures de formation dans le corps, coiffée de son mortier et diplôme en patte, elle est la première au Québec, la troisième au Canada, à détenir le diplôme qui l'autorise à exercer le métier de chien renifleur de moisissures.

Aujourd'hui, âgée de deux ans et demi et après deux années de travail à son actif, O'livia a tout un bagage derrière elle. Elle a fait ses preuves dans 12 écoles publiques de la région de Montréal, 30 établissements commerciaux, une cinquantaine de maisons privées et un hôpital, le Centre hospitalier Honoré-Mercier, à Saint-Hyacinthe. Elle s'y est vu confier l'ultime tâche de confiance de passer au crible tous les étages du pavillon pour s'assurer, une fois les travaux d'enlèvement des moisissures terminés, qu'il ne restait aucune trace de celles-ci.

Mais pourquoi recourir aux services d'un chien plutôt qu'aux traditionnelles analyses de l'air pour détecter la présence de moisissures? Tout le monde sait que les moisissures sont des champignons qui se développent généralement à la suite d'une fuite d'eau. À défaut d'agir dans les 48 heures suivant l'incident, l'eau venant en contact avec le bois, le placoplâtre, le carton devient un terrain propice à la prolifération des moisissures entre les murs, les planchers, les plafonds, et ce, jusqu'à ce que la main de l'homme intervienne. Entretemps, les personnes qui respirent l'air de l'environnement contaminé risquent de souffrir de maux de tête, d'asthme, de picotement aux yeux, d'irritation des voies respiratoires, d'allergies, de sinusites entre autres maladies. Un échantillonnage n'est pas toujours concluant, puisque certains facteurs environnementaux comme la ventilation, l'entrée d'air par les fenêtres risquent d'intervenir. Qui plus est, un résultat d'analyse ne réussira jamais à localiser les moisissures,

alors que O'livia y parviendra, fruit de son entraînement et de sa sensibilité olfactive quasi à toute épreuve. Cette méthode de dépistage offre également l'avantage énorme de limiter la démolition aux endroits à risque qui ont été ciblés et d'en amoindrir les coûts. On ouvre à l'endroit désigné. Ensuite, l'hygiéniste et les professionnels en ingénierie de bâtiment ou architectes inspectent, évaluent l'étendue des moisissures et décident des mesures à prendre. Une deuxième intervention suivra afin de s'assurer que toutes les moisissures auront été enlevées. Cette tâche incombera de nouveau à O'livia.



Pause-café? Pas du tout! O'livia pointe de tout son corps le foyer de moisissures qu'elle vient de dénicher.

O'livia est la vedette de l'heure. Les quotidiens *La Presse* et *The Gazette*, les magazines spécialisés *Travail et santé* et *Québec Science* lui ont déjà consacré un article tandis que, à l'automne, elle a été invitée à l'émission télévisée *Pas si bête que ça*, a fait l'objet d'un reportage au *Téléjournal* de Radio-Canada, sur les ondes de RDI ainsi qu'à l'émission radiophonique *Les Années lumière*, toujours à Radio-Canada. Pas surprenant qu'elle n'ait pas le temps de chômer. Ses journées de travail vont parfois de 7 h à 16 h et se poursuivent même en soirée. Sa propriétaire veille toutefois



O'livia dans toute sa prestance!

à ce que chaque heure de travail soit suivie d'une heure de repos et la nourrit chaque fois qu'elle dénicher un foyer de moisissures. À ce rythme, elle pourra travailler approximativement durant dix ans. Mais les demandes allant sans cesse croissant, O'livia a besoin de renfort. C'est pourquoi Mme O'Donnell lui a déjà adjoint un autre braque. Bien que la capacité de concentration de la femelle soit supérieure à celle du mâle, paraît-il qu'un mâle aux qualités mentionnées précédemment pourrait être aussi performant qu'une femelle.

Pour ceux qui s'inquiètent de la santé de l'animal qui « gagne sa nourriture » en reniflant des moisissures, rassurez-vous. Lorsque O'livia renifle les moisissures, elle expulse l'air au lieu de l'inhaler, ce qui lui évite de miner sa santé.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre Mme O'Donnell au (514) 341-0426.

Dernière heure!



Voici, dans toute sa candeur, Cosmos, le nouveau compagnon de travail... et de vie de O'livia. En août, il partira pour la Floride afin d'y suivre la formation de chien renifleur. O'livia devra se faire à l'idée de son absence, d'une durée d'environ deux mois, selon Mme O'Donnell.

Prévenir aussi a traité des moisissures dans le vol. 19, no 3, 2004. Pour le consulter, rendez-vous à l'adresse suivante : http://www.asp-construction.org/utilisateur/documents/prevenir-aussi/prevenir_automne2004.pdf.

Un site en prévention dédié aux jeunes



Les jeunes ne sont pas en reste à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Alors, que ceux et celles que la prévention en milieu de travail intéresse se rendent à l'adresse suivante : www.csst.qc.ca/jeunes. Vous y attendent des jeux, une boîte à outils... d'information pour vous familiariser avec le monde du travail, de l'information sur le Plan d'action jeunesse, sur l'Escouade embauche (emplois d'été offerts) ainsi que le Défi prévention jeunesse, un moyen de partager vos idées et de faire part de vos projets en prévention.

La Loi sur le tabac

Depuis le 31 mai 2006, date d'entrée en vigueur de la *Loi sur le tabac*, certains travailleurs se demandent s'ils auront encore le droit de fumer sur un chantier de construction. Sur les chantiers routiers, qui sont des endroits ouverts, ils le pourront. Sur un chantier intérieur ouvert, ils le pourront également pourvu que l'air puisse y circuler librement; sinon, la loi s'appliquera, ainsi qu'à tout chantier fermé où l'air ne peut circuler.

Pour ceux que l'envie d'arrêter préoccupe, voici quelques adresses « coup de pouce » à visiter :

<http://www.jarrete.qc.ca/>

http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/pubs/tobac-tabac/work-trav/buttingout-foistoutes_f.html

<http://www.ellequebec.com/ellequebec/client/fr/Beaute/DetailNews.asp?idNews=233274&pg=3&idSM=>

<http://www.naissance.fr/cigarette.cfm>

Publications de l'ASP Construction

Des autocollants qui vous ont à l'œil !

Voici les autocollants *Port obligatoire des lunettes de sécurité* et *Port obligatoire d'une visière de sécurité*. Ils sont à apposer sur les outils qui risquent de vous causer une blessure aux yeux. Chaque fois que vous les verrez, ils vous rappelleront que vous devez utiliser une protection oculaire.

Pour vous les procurer, communiquez au (514) 355-6190 ou au 1 800 361-2061.



5 cm x 5 cm



5 cm x 5 cm

Plan d'action construction 2006



La sécurité sur les chantiers : j'en fais ma priorité! est le thème du Plan d'action construction 2006 de la CSST. Les risques de chute, d'origine électrique, d'effondrement et pour la santé (poussières d'amiante) sont particulièrement visés cette année. Comme par le passé, des constats d'infraction et des arrêts de travaux seront imposés aux fautifs.

Vous pouvez vous en procurer un exemplaire en vous rendant à l'adresse suivante : www.csst.qc.ca ou en appelant au bureau de la CSST de votre région.

Mercaptan et fiche signalétique vont de pair

Compte tenu des divers types de mercaptan existant sur le marché, de leurs différentes appellations, de leurs nombreux synonymes, ainsi que de leurs effets variables sur la santé – de incommodants à toxiques –, tout maître d'œuvre chargé de l'exécution des travaux de construction sur un chantier se doit, afin de protéger la santé de toute personne travaillant sur le chantier, de se procurer la fiche signalétique du type de mercaptan ajouté au pétrole des réservoirs.

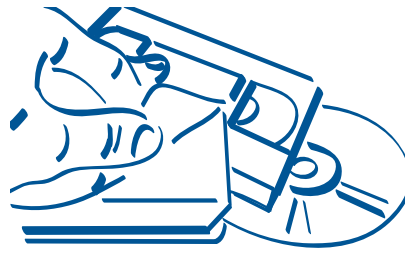
Formation sur l'utilisation sécuritaire du propane



Pour suivre une formation sur l'utilisation sécuritaire du propane ou parfaire votre connaissance du *Code sur le stockage et la manipulation du propane*, adressez-vous à l'Association québécoise du propane. Tél. : (450) 654-3737, courriel : association@propanequebec.com.

Que signifie le chiffre qui précède la classe d'un extincteur?

Rien à voir, paraît-il, avec la grosseur d'un extincteur. Selon la *Norme concernant les extincteurs d'incendie portatifs*, NFPA 10, éd. 98, cela aurait plutôt rapport à la puissance de celui-ci. Ainsi, un très gros extincteur pourrait porter un petit chiffre, en l'occurrence le chiffre 5, alors qu'un très petit extincteur pourrait être affublé du nombre 20, par exemple.



Prévenir aussi est publié quatre fois l'an par
l'ASP Construction.

Les publications de l'ASP Construction
sont offertes gratuitement aux travailleurs
et aux employeurs de la construction
qui en font la demande à leur association
syndicale ou patronale respective.

L'emploi du genre masculin n'a été privilégié
que dans le seul but d'alléger le texte et d'en
faciliter la compréhension. Le féminin peut tout
autant s'appliquer.

La reproduction d'un texte est autorisée à
la condition d'en mentionner la source et de
nous en faire parvenir une copie.

DÉPÔT LÉGAL:

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

Directeur général:

M. Paul Héroux

Textes:

Thérèse Michaud

Documentation:

Lucie Brunet

Graphisme et mise en pages:

Gaby Locas

Tirage: 14 000

ASP Construction

7905, boul. Louis-H.-Lafontaine
Bureau 301
Anjou QC H1K 4E4

Tél. (514) 355-6190
1 800 361-2061
Télec.: (514) 355-7861

Site Internet:

<http://www.asp-construction.org>

Centre de documentation:

biblio@asp-construction.org

**Courrier électronique pour
commander nos publications**
commandes@asp-construction.org

Nos conseillers:

pabran@asp-construction.org
pbrosseau@asp-construction.org
mcote@asp-construction.org
idugre@asp-construction.org
sellefsen@asp-construction.org
jpguenette@asp-construction.org
llessard@asp-construction.org
jplante@asp-construction.org

Nouveautés du côté des normes : cadenassage et casques de sécurité

La première, intitulée *Z460-05 Maîtrise des énergies dangereuses : cadenassage et autres méthodes*, est une toute nouvelle norme. Elle prescrit des exigences visant les procédures, les techniques, les conceptions et les méthodes de protection du personnel contre les blessures causées par le dégagement intempestif d'énergie dangereuse (tout mouvement, toute alimentation, tout démarrage ou dégagement d'énergie accumulée). Bien que le cadenassage demeure la principale technique de maîtrise des énergies dangereuses, cette norme prévoit une démarche qui permet l'utilisation d'autres méthodes de protection fondées sur l'appréciation du risque. Des schémas illustrent les notions expliquées. Des exemples de phénomènes dangereux, une procédure d'appréciation du risque et des modèles de procédures de cadenassage sont présentés en annexe. Cette norme, n'étant décrétée par aucune loi ni aucun règlement, n'a pas de caractère obligatoire, mais constitue néanmoins une très bonne référence.

La seconde norme qui a retenu notre attention est la 5^e édition de la norme *Z94.1-05 Casques de sécurité pour l'industrie : tenue en service, sélection, entretien et utilisation*. Elle contient de nombreuses modifications concernant notamment la classification des casques. Ils ont été regroupés en deux types, chacun répondant à des exigences distinctes en matière d'amortissement des chocs et de résistance à la pénétration d'objets. Tout un chapitre est maintenant consacré à l'inspection, à l'entretien, à l'utilisation ainsi qu'à la sélection des casques de sécurité. Outre cette information qui s'adresse particulièrement aux utilisateurs, un formulaire leur permettant de sélectionner le casque approprié à un procédé ou à un environnement de travail particulier se retrouve en annexe. De plus, cette norme traite de la mise à l'essai et de l'étiquetage des casques de sécurité réversibles utilisés lorsque le travail exige que le casque soit orienté vers l'arrière.

- Association canadienne de normalisation. [Maîtrise des énergies dangereuses : cadenassage et autres méthodes](#). Mississauga, Ont. : ACNOR, 2005. 100 p. Z460-05. Cote : NO-003738
- Association canadienne de normalisation. [Casques de sécurité pour l'industrie : tenue en service, sélection, entretien et utilisation](#). Mississauga, Ont. : ACNOR, 2005. 39 p. Z94.1-05. Cote : NO-006128

Un accident aurait pu être évité

Cette vidéo présente le témoignage d'un travailleur qui n'a pas voulu intervenir lorsqu'il a observé le comportement à risque d'un collègue. Ce dernier reçoit en plein visage de la vapeur haute pression pour avoir omis une procédure de travail en bonne et due forme lors de l'entretien d'une soupape d'arrivée de la vapeur. Il chute alors de son escabeau et meurt. L'employé qui regardait travailler son collègue n'est pas intervenu afin d'empêcher un conflit. En réagissant à cette action non sécuritaire, il aurait pu lui éviter cet accident. Cette vidéo nous sensibilise à l'importance de parler avec nos collègues des comportements à risque que nous observons afin de sauver des vies et de développer une culture de sécurité.

- ERI Safety Videos. [J'ai décidé de regarder ailleurs / I choose to look the other way](#). [Lexington, Car. du S.] : ERI Safety Videos, 1 DVD, 11 min. Cote: DV-000051

Les normes sont en vente à l'Association canadienne de normalisation à l'adresse www.ShopCSA.ca ou disponibles pour le prêt au centre de documentation. Vous pouvez aussi y emprunter le DVD ci-haut.

